

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt six**

Le : 26 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,  
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026

**PRESENTS** : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur David BARLET, Madame Pascale GIBERT, Monsieur David FRETILLE, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Delphine CALOMINE, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Elodie HAMELIN, Monsieur Lakhdar ABED, Madame Hanifé YILMAZ, Monsieur Arnaud BOUHIER, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Ludovic DELHOUME, Madame Solène LAPLAGNE, Monsieur Edouard NEBIE, Madame Nadia GUERRERO, Monsieur Philippe LAURENT, Madame Marie-Paule CELERIER, Monsieur Thierry PASQUET, Madame Alexandra MOREAU ;

**PROCURATIONS** :

**ABSENTS EXCUSÉS** :

**Secrétaire de séance** : Monsieur Julien CHALANGEAS

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27

Votants : 27

Présents : 27

**DÉLIBÉRATION 2026-03-26-08 – DESIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION DE SUIVI DU SITE A LA CENTRALE ÉNERGIE DÉCHETS**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune doit être représentée par 2 élus, un membre titulaire et un membre suppléant, à la commission de suivi de site (CSS) relative à la centrale énergie déchets exploitée par la Communauté Urbaine Limoges Métropole.

A la suite des dernières élections municipales, elle doit désigner un représentant.

Madame le Maire demande s'il y a des candidatures.

Monsieur François POIRSON, candidat se présente, assisté d'une suppléante, Madame Nadine BURGAUD.

**A l'unanimité**, Monsieur François POIRSON assisté de Madame Nadine BURGAUD sont désignés pour représenter la commune commission de suivi de site (CSS) relative à la centrale énergie déchets exploitée par la Communauté Urbaine Limoges Métropole.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 087-218712503-20260326-2026032608-DE

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 26 mars 2026

Affiché / Notifié le 30 mars 2026

Certifié exécutoire le 30 mars 2026

Publiée le 30 mars 2026

Le Maire,

Nadine BURGAUD

